Régie incendie Memphrémagog Est

MRC de Memphrémagog
Régie incendie Memphrmagog Est

AVIS PUBLIC

À tous les citoyens,

En conformité avec l'article 148 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que le conseil d'une régie intermunicipale doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

PRENEZ AVIS que le conseil d'administration de la Régie incendie Memphrémagog Est a adopté son calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires de la Régie pour 2020. Ainsi les assemblées auront lieu à 20 h au 2100, route 143 à Hatley:

- lundi 17 février
- lundi 15 juin
- lundi 19 octobre
- lundi 20 avril
- lundi 21 septembre
- lundi 16 novembre

Donné à Hatley, ce 19 novembre 2019

André Martel
Secrétaire-trésorier